ABM CARROSSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 9 RUE DE PARIS
35510 CESSON-SEVIGNE
811 464 940 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 04 juin,

À 9 heures,

Les associés de la Société ABM CARROSSERIE, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, divisé en 120 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 RUE DE LA BAIE D'HUDSON 49300 CHOLET (49300), sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur David GAIST, titulaire de 12000 parts sociales en pleine propriété,

- Société GCA INVESTISSEMENTS, représentée par son Président, Monsieur David GAIST, titulaire de 108000 parts sociales en pleine propriété,

Les associés présents ou représentés possèdent 120 000 parts.
Plus de la moitié des parts sociales est ainsi comptabilisée, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur David GAIST, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,

- Le rapport de gestion établi par la gérance,

- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 439 589,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	439 589,20 euros
Solde	439 589,20 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 0,25 euros par part	30 000,00 euros
Le solde	409 589,20 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 892 152,68 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 27 000,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 16 juin 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

2

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
75 000,00 euros, soit 0,63 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 67 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
150 000,00 euros, soit 1,25 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 135 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
180 000,00 euros, soit 1,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 162 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

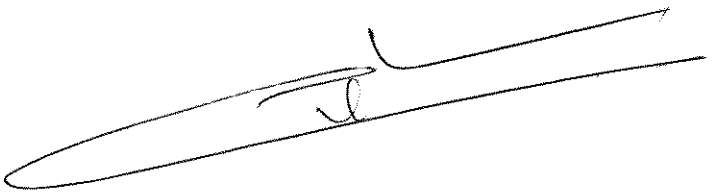
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

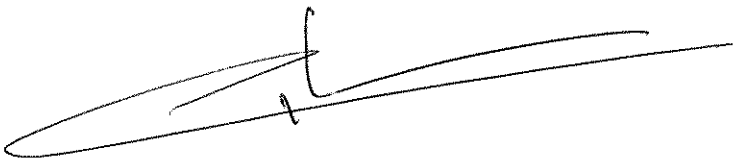
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

David GAIST
Gérant



David GAIST

Société GCA INVESTISSEMENTS



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 165	3 165		192
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	3 165	**3 165**		**192**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	406 267	257 325	148 942	189 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels	579 705	455 933	123 772	150 824
Autres immobilisations corporelles	235 439	195 837	39 602	54 838
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	1 221 411	**909 095**	**312 316**	**395 230**
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 500		22 500	22 500
	22 500		**22 500**	**22 500**
	1 247 076	**912 260**	**334 816**	**417 922**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	64 288		64 288	73 926
	64 288		**64 288**	**73 926**
Avances et acomptes versés sur commandes	**510**		**510**	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	378 957	3 945	375 012	406 544
Autres créances	717 256		717 256	499 453
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 210		1 210	1
Charges constatées d'avance (3)	29 931		29 931	25 642
	1 192 151	**3 945**	**1 188 206**	**1 005 566**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**2 439 227**	**916 205**	**1 523 022**	**1 423 488**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	482 563	391 894
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**439 589**	**270 669**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	1 054 153	**794 563**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	69 615	146 539
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 144	320 653
Dettes fiscales et sociales	264 959	161 416
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	151	316
Produits constatés d'avance (1)		
	468 869	**628 925**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 523 022**	**1 423 488**
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 977	69 615
(1) Dont à moins d'un an (a)	458 892	559 309
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		17 667
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	2 025 497	1 744 252
Production vendue (biens)	13 283	14 301
Production vendue (services)	1 357 646	1 214 570
Chiffre d'affaires net	**3 396 426**	**2 973 123**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	9 500	12 667
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	273 911	160 172
Autres produits	2 202	319
Total I	**3 682 039**	**3 146 281**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	1 167 921	1 122 443
Variations de stock	9 638	-26 905
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	689 609	567 929
Impôts, taxes et versements assimilés	37 419	31 713
Salaires et traitements	748 718	685 888
Charges sociales	313 225	269 679
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	109 591	120 830
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 908	3 451
– Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	7 737	827
Total II	**3 086 766**	**2 775 856**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)	**595 273**	**370 425**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	21 952	9 012
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	**21 952**	**9 012**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 517	3 103
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**4 517**	**3 103**
RESULTAT FINANCIER (V–VI)	**17 435**	**5 909**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)	**612 707**	**376 333**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	166	
Sur opérations en capital		5 258
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total VII	**166**	**5 258**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	335	560
Sur opérations en capital		5 258
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VIII	**335**	**5 818**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	**-168**	**-560**
Participation des salariés aux résultats (IX)	24 508	15 081
Impôts sur les bénéfices (X)	148 442	90 023
Total des produits (I+III+V+VII)	**3 704 157**	**3 160 551**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**3 264 568**	**2 889 881**
BENEFICE OU PERTE	**439 589**	**270 669**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	21 952	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABM CARROSSERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 523 022 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 439 589 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 165			3 165
Immobilisations incorporelles	**3 165**			**3 165**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	219 843			219 843
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	186 423			186 423
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	561 329	18 376		579 705
– Installations générales, agencements aménagements divers	192 064	3 688		195 752
– Matériel de transport	10 000			10 000
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 267	4 420		29 687
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 194 926**	**26 484**		**1 221 411**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	22 500			22 500
Immobilisations financières	**22 500**			**22 500**
ACTIF IMMOBILISE	**1 220 591**	**26 484**		**1 247 076**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		26 484		26 484
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**26 484**		**26 484**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 973	192		3 165
Immobilisations incorporelles	**2 973**	**192**		**3 165**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui	110 263	21 984		132 248
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	106 435	18 642		125 077
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	410 504	45 429		455 933
– Installations générales, agencements aménagements divers	146 370	20 021		166 391
– Matériel de transport	2 239	2 000		4 239
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 884	1 323		25 207
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**799 696**	**109 399**		**909 095**
ACTIF IMMOBILISE	**802 669**	**109 591**		**912 260**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 148 644 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 500		22 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	378 957	378 957	
Autres	717 256	717 256	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	29 931	29 931	
Total	**1 148 644**	**1 126 144**	**22 500**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs – rrr à obtenir	157 340
Total	**157 340**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 120 000,00 euros décomposé en 120 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 468 869 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	69 615	59 638	9 977	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 144	134 144		
Dettes fiscales et sociales	264 959	264 959		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	151	151		
Produits constatés d'avance				
Total	**468 869**	**458 892**	**9 977**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	59 258			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	34 873
Dettes provis. pr congés à payer	53 502
Autres charges a payer	24 508
Charges sociales s/congés à payer	23 459
Etat – autres charges a payer	521
Fca a payer	4 164
Taxe apprentissage a payer	657
Total	**141 684**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	29 931		
Total	**29 931**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	13 283		13 283
Travaux	52 198		52 198
Etudes	-12 516		-12 516
Prestations de services	1 312 588		1 312 588
Ventes de marchandises	2 025 497		2 025 497
Produits des activités annexes	5 377		5 377
TOTAL	**3 396 426**		**3 396 426**

ABM CARROSSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 9 RUE DE PARIS
35510 CESSON-SEVIGNE
811 464 940 RCS RENNES

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 juin 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre chiffre d'affaires a augmenté comparé à l'exercice précédent et la situation n'appelle pas de commentaires particuliers

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 sont les suivants :

Nous espérons que nos activités se poursuivront dans de bonnes conditions, permettant de renforcer notre développement. Nous nous efforçons de maîtriser au mieux nos charges d'exploitations.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Principaux risques et incertitudes

L'apparition de tensions géopolitiques en Europe pourrait avoir un impact négatif sur l'activité sans qu'il soit possible de tirer de conclusions.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Nos moyens informatiques et comptables ne nous permettent pas de procéder de façon fiable au renseignement de ces tableaux

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II, 3° du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société a une succursale située

- **ABM CARROSSERIE :** 8 RUE DE LA LONGERAIE 35760 ST GREGOIRE, SIRET n° 81 146 494 00030.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 396 426,03 euros contre 2 973 122,82 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,24%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 285 612,85 euros contre 173 157,71 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 64,94%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 177 559,07 euros contre 1 095 538,11 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,49%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 689 609,47 euros contre 567 929,27 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 21,43%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 37 419,07 euros contre 31 713,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,99%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 748 718,23 euros contre 685 887,83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,16%.

Le montant des charges sociales s'élève à 313 224,59 euros contre 269 679,30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,15%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 13,00 dont 2 apprentis contre 14,00 dont 1 apprenti pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 112 498,80 euros contre 124 281,43 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,48%.

Le montant des autres charges s'élève à 7 737,09 euros contre 826,80 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 835,79%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3 086 766,32 euros contre 2 775 855,96 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,20%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 595 272,56 euros contre 370 424,57 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 60,70%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 17 434,89 euros (5 908,92 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 612 707,45 euros contre 376 333,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,81%.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 24 508,00 euros contre 15 081,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,51%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 148 442,00 euros contre 90 023,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 64,89%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 439 589,20 euros contre un bénéfice de 270 669,49 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 62,41%.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 523 021,61 euros contre 1 423 488,02 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,99%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 439 589,20 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	439 589,20 euros
Solde	439 589,20 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 0,25 euros par part	30 000,00 euros
Le solde	409 589,20 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 892 152,68 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 024 152,68 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 3 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 27 000,00 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué le 16 juin 2025.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
75 000,00 euros, soit 0,63 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 500,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 67 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
150 000,00 euros, soit 1,25 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 135 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
180 000,00 euros, soit 1,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 162 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

David GAIST
Gérant

